Réglementaire, juridique et technique

Habilitation électrique-Opération d'ordre électrique en basse tension. Formation initiale-Indices B1/B2/BR/BC/BE

3 jours - 21 heures

Chambre de Métiers et de l'Artisanat AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel électricien intervenant en Basse Tension, de travailler en sécurité selon les préconisations de la Norme NFC18-510 de l'Union Technique de l'Électricité (Articles R4544-9 et R4544-10 du Code du Travail)

- Être capable de respecter les prescriptions de sécurité liées à la réglementation et aux limites du champ d'intervention des travaux, interventions et consignations en basse tension
  Être capable d'identifier les types de courant, de contact, leurs effets sur le corps humain et les moyens de protection collective et individuelle
  existants
  Être capable d'identifier les différents acteurs ainsi que leurs rôles et missions
  Être capable de mettre en œuvre les procédures de réalisation d'opérations, de travaux ou de consignation en Basse Tension

PROGRAMME (détail au verso)

MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
  Le livret aide-mémoire dématérialisé est consultable par chaque stagiaire sur l'Espace Documentaire en ligne SOFIS (accès illimité, contenus illustrés et interactifs adaptés au contexte professionnel)
- Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, exercices pratiques

FORMATEUR

Formateur expert en Prévention des Risques Électriques (SOFIS).
Pour plus d'information sur le profil du formateur, contacter le Pôle Formation Continue

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Partie théorique :
Questionnaire à Choix Multiples, attestation de fin de formation, avis d'habilitation remis à l'employeur.
Partie Pratique :
Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510
Evaluation des acquis par le formateur (tour de table et mise en situation)
Evaluation de satisfaction

ACCESSIBILITÉ

Accueil des publics en situation de handicap : contacter Aurélie CHEVALIER au 04 70 46 91 78

Mise à jour le 12 décembre 2023

LES +

- Exercices pratiques et mise en situation
- Taux de satisfaction : détail sur le site internet

PUBLIC

- Chef d'entreprise
- Conjoints
- Salarié
- Demandeurs d'emploi

PRÉREQUIS

- Avoir des compétences en électricité dans le domaine de la basse tension, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle
- Différencier les grandeurs électriques, identifier les équipements électriques, lire un schéma électrique

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

10 heures 30 (soit 1,5 jour) tous les 3 ans

LIEU / DATES / HORAIRES

Avermes : lundi 03, mardi 04 et mercredi 05 juin 2024

De 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

TARIF

672 € nets de taxe
Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint).

DÉLAI D'ACCÈS

Si le seuil de 5 stagiaires est atteint
Inscription possible jusqu'à 3 jours de la date de session

CONTACT

Pôle Formation continue
7 Rue Emile Guillaumin – CS 41703
03017 MOULINS CEDEX
04 70 46 80 83
marie-luce.aufaure@cma-auvergnerhonealpes.fr
fabienne.gonzalez@cma-auvergnerhonealpes.fr

Siret : 130 027 956 00015
Enregistré sous le numéro 84691788769. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Réglementaire, juridique et technique

Habilitation électrique-Opération d'ordre électrique en basse tension. Formation initiale-Indices B1/B2/BR/BC/BE

3 jours - 21 heures

Chambre de Métiers et de l'Artisanat AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PROGRAMME DETAILLE

PARTIE THÉORIQUE 40%

L'habilitation électrique
- Définitions
- Conditions d'habilitation
- Indices et activités correspondantes

Notions élémentaires d'électricité
- La production de courant
- Les unités de mesures électriques
- Les différents types de courant

Les différents types d'accidents électriques
- Les effets du courant électrique sur le corps
- Les conséquences d'un accident électrique
- Le contact direct
- Le contact indirect
- Le court-circuit, la surintensité

La protection intégrée à la conception des installations
- Les écrans ou obstacles
- Les disjoncteurs différentiels, disjoncteurs, portes fusibles
- Les principes de mise à la terre
- L'isolation renforcée et la séparation des circuits
- Les différentes classes de matériel
- Les indices de protection

L'évaluation et la prévention des risques
- Les différents éléments de l'analyse des risques électriques
- Les mesures de prévention en vue de la réalisation d'opérations d'ordre électrique
- Les principes de mise en œuvre des opérations

Les domaines de tension, les ouvrages et installations
- Les différents domaines de tension
- Définition des installations et ouvrages électriques
- Les locaux réservés aux électriciens

Les zones de l'environnement électrique
- Le classement des zones d'environnement
- Les distances limites et les zones définies

Les différents acteurs
- Rôles et missions des différents acteurs (employeur, chargés de travaux, chargés d'exploitation électrique…)

Les opérations d'ordre non électrique
- En hors tension (documentation et instructions…)
- Dans un environnement électrique
- Les opérations particulières
- La surveillance de la zone de travail
- Le balisage de la zone de travail

La réalisation de travaux
- Les procédures de travaux hors tension
- Les travaux dans un environnement électrique
- La pose d'obstacles et d'isolants

Mise à jour le 12 décembre 2023

LES +
- Exercices pratiques et mise en situation
- Taux de satisfaction : détail sur le site internet

PUBLIC
- Chef d'entreprise
- Conjoints
- Salarié
- Demandeurs d'emploi

PRÉREQUIS
- Avoir des compétences en électricité dans le domaine de la basse tension, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle
- Différencier les grandeurs électriques, identifier les équipements électriques, lire un schéma électrique

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES
10 heures 30 (soit 1,5 jour) tous les 3 ans

LIEU / DATES / HORAIRES
Avermes : lundi 03, mardi 04 et mercredi 05 juin 2024

De 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

TARIF
672 € nets de taxe
Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint).

DÉLAI D'ACCÈS
Si le seuil de 5 stagiaires est atteint
Inscription possible jusqu'à 3 jours de la date de session

CONTACT
Pôle Formation continue
7 Rue Emile Guillaumin – CS 41703
03017 MOULINS CEDEX
04 70 46 80 83
marie-luce.aufaure@cma-auvergnerhonealpes.fr
fabienne.gonzalez@cma-auvergnerhonealpes.fr

Siret : 130 027 956 00015
Enregistré sous le numéro 84691788769. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Réglementaire, juridique et technique

Habilitation électrique-Opération d'ordre électrique en basse tension. Formation initiale-Indices B1/B2/BR/BC/BE

3 jours - 21 heures

Chambre de Métiers et de l'Artisanat AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PROGRAMME DETAILLE

PARTIE THÉORIQUE 40% (suite)

La réalisation d'une consignation en BT
- La séparation
- La condamnation
- L'identification
- La Vérification d'Absence de Tension
- La mise à la terre et en court-circuit
- Les procédures documentaires

Les interventions générales en BT
- La recherche et la localisation des défauts
- L'élimination des défauts, la réparation ou le remplacement de l'élément défectueux ou d'une partie du matériel
- Le réglage et la vérification du fonctionnement
- La réalisation d'essais, de manœuvre, de vérification ou de mesurage

Les équipements de protection
- Les Equipements de Protection Individuelle ou Collective (gants isolants, casque, tapis isolant…)
- La vérification des EPI

Les outils et le matériel de travail
- La réglementation et l'état de l'art (marquage CE, conformité aux normes, prescriptions de conception)
- Emploi et entretien des principaux équipements et de l'outillage

Les incidents, accidents et incendies
- Les risques résiduels
- La conduite à tenir
- Les différents moyens d'intervention

PARTIE PRATIQUE 60%

Exercices individuels de mise en situation
- Analyse d'une situation vis-à-vis du risque électrique et définition des mesures de protection adaptées
- Evolution dans les zones d'environnement électrique avec application des préconisations applicables
- Réalisation d'opérations selon l'indice d'habilitation visé
- Identification, vérification et utilisation des Equipements de Protection Individuelle

Travaux en sous-groupes
- Rédaction et utilisation de la documentation
- Identification des indices d'habilitation nécessaires selon différentes situations d'intervention

Cas concrets
- Réalisation d'opérations d'ordre électrique en Basse Tension, en situation professionnelle

Visite des installations (lors des formations dans vos locaux)
- Présentation des installations et locaux concernés par le titre d'habilitation, identification des mesures de prévention applicables

Mise à jour le 12 décembre 2023

LES +
- Exercices pratiques et mise en situation
- Taux de satisfaction : détail sur le site internet

PUBLIC
- Chef d'entreprise
- Conjoints
- Salarié
- Demandeurs d'emploi

PRÉREQUIS
- Avoir des compétences en électricité dans le domaine de la basse tension, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle
- Différencier les grandeurs électriques, identifier les équipements électriques, lire un schéma électrique

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES
10 heures 30 (soit 1,5 jour) tous les 3 ans

LIEU / DATES / HORAIRES
Avermes : lundi 03, mardi 04 et mercredi 05 juin 2024

De 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

TARIF
672 € nets de taxe
Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint).

DÉLAI D'ACCÈS
Si le seuil de 5 stagiaires est atteint
Inscription possible jusqu'à 3 jours de la date de session

CONTACT
Pôle Formation continue
7 Rue Emile Guillaumin – CS 41703
03017 MOULINS CEDEX
04 70 46 80 83
marie-luce.aufaure@cma-auvergnerhonealpes.fr
fabienne.gonzalez@cma-auvergnerhonealpes.fr

Siret : 130 027 956 00015
Enregistré sous le numéro 84691788769. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.